

FF PP 21

RAPPORT
DE GESTION

Fonds pour la
Formation et le
Perfectionnement
Professionnels



Ce rapport met en lumière les métiers du secteur santé et social.

Les photos ont été prises à l'OrTra Neuchâtel santé-social lors de cours interentreprises.

ABRÉVIATIONS

- AFP**
Attestation fédérale de formation professionnelle
- ASA**
Aide en soins et accompagnement
- ASE**
Assistant-e socio-éducatif-ve
- ASSC**
Assistant-e en soins et santé communautaire
- CFC**
Certificat fédéral de capacité
- CIE**
Cours interentreprises
- CPNE**
Centre de formation professionnelle neuchâtelois
- OCOSP**
Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle
- OFPr**
Ordonnance sur la formation professionnelle
- OrTra**
Organisation du monde du travail
- SEFRI**
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
- SFPO**
Service des formations postobligatoires et de l'orientation
- VAE**
Validation des acquis de l'expérience



SOMMAIRE

OBJECTIFS 4

INTRODUCTION 5 | 8

1. Préface
2. Le Conseil de direction
3. L'administration
4. L'organe de contrôle
5. Les ressources

SOUS LA LOUPE 9 | 12

6. Un regard sur 2021
7. Mettre en valeur les métiers de la santé et du social

ACTIONS SUBVENTIONNÉES 13 | 18

8. Répartition des subventions
9. Apprentissage dual
10. Perfectionnement professionnel et formation des adultes

ÉLÉMENTS FINANCIERS 19 | 26

11. Bilan
12. Compte de résultat 2021 et budget 2022
13. Annexe aux comptes
14. Flux de trésorerie

Tubulures de perfusion

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU FFPP

Le FFPP est actif dans le canton de Neuchâtel et a pour mission de:

- Soutenir les entreprises formatrices notamment en participant au financement des cours interentreprises
- Encourager les actions de promotion de l'apprentissage telles que Capa'Cité
- Promouvoir la formation continue et le perfectionnement professionnels
- Participer à la formation des adultes

(obtention d'AFP et de CFC selon l'art. 32 OFPr et par des formations modulaires)



INTRODUCTION

Soins corporels par une apprentie aide en soins et accompagnement en 1^{ère} année

1 PRÉFACE

Nous ne le dirons jamais assez: la formation duale est indispensable dans notre pays et dans notre canton. Elle est professionnalisante et permet nombre de débouchés pour une carrière bien remplie, ambitieuse d'opportunités sur le marché du travail.

Le canton de Neuchâtel, qui affiche un léger retard dans le domaine en comparaison intercantonale, en est pleinement conscient. Parallèlement à la large stratégie du canton pour augmenter le nombre de places d'apprentissage, les entreprises neuchâteloises s'investissent et accordent une importance particulière aux jeunes qui s'engagent dans cette voie. C'est essentiel, car la formation duale implique un grand nombre d'acteurs et d'actrices. L'entreprise bien évidemment, qui doit mettre des ressources au profit d'une bonne formation, mais également l'apprenti-e, qui doit, lui ou elle, se consacrer à l'apprentissage d'un métier.

Là, réside un défi majeur puisque nous faisons face chaque année à des places d'apprentissage vacantes qui ne trouvent pas d'élue. Dans certains domaines en particulier, il faut redoubler d'efforts – et de communication positive! – pour combler ce manque. C'est ainsi, en faisant front commun, que nous pourrions atteindre les objectifs du canton. Des objectifs profitables à toutes et tous puisque lorsque nous parlons de formation, nous parlons des mains et de la matière grise de demain!

L'année 2021 s'est inscrite dans la continuité de celle de 2020. Les incertitudes liées à la pandémie ont marqué les esprits. Et, alors que tous ont pensé qu'il serait plus que jamais difficile de créer des places d'apprentissage, la responsabilité des entreprises et l'engagement des collectivités publiques ont permis de maintenir un chemin de croissance positif. Paradoxalement, le nombre de places d'apprentissage dans le canton de Neuchâtel a atteint un record au sommet des vagues successives de Covid. C'est dire si la stratégie est bonne et la volonté imperturbable.

Mais rien n'est jamais acquis, disent certains. Et c'est vrai aussi dans le domaine de la formation professionnelle. L'effort ne doit pas être relâché et le Conseil de direction du FFPP travaille à cela tout au long de l'année. Il prend ses décisions en collaboration avec les autres entités du canton et se positionne dans la ligne des stratégies ambitieuses dont il s'est doté. Car si un point est commun à toute volonté, c'est celui de travailler de manière concertée, coordonnée et réfléchie!

Pour terminer, il est nécessaire ici de passer aux remerciements. Tout d'abord, de vifs remerciements aux entreprises de notre canton puisque ce sont elles, par le prélèvement sur la masse salariale, qui nous octroient une précieuse manne financière. Aux partenaires, également, qui siègent au sein du FFPP: les représentant-e-s des travailleur-euse-s, des milieux économiques et de l'État. Et enfin, tant la qualité du travail est à la hauteur de l'importance de notre mission, l'administratrice du FFPP, qui contribue elle aussi à la pérennité de la qualité de la formation professionnelle!

Quentin Di Meo,
Président 2021



2 LE CONSEIL DE DIRECTION DU FFPP

Le Conseil de direction est l'organe de décision et de gestion du fonds. Il est tripartite et composé de six membres nommés par le Conseil d'État pour une période législative, renouvelable, à savoir:

- Deux représentants des associations patronales:
Quentin Di Meo
Président 2021
Chargé de projets auprès de la Chambre Neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie

Jean-Claude Baudoin
Directeur de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

- Deux représentant-e-s des syndicats:
Silvia Locatelli
Vice-présidente 2021
Secrétaire régionale UNIA

Steve Cand
Responsable romandie caisse de chômage UNIA

- Un représentant du Département de la formation, de la digitalisation et des sports:
Frédéric Ryser
Chef de Service adjoint – Service des formations postobligatoires et de l'orientation

- Une représentante de l'État chargée de questions de formation professionnelle:
Natacha Erard
Responsable de la formation et du développement du personnel au Service des ressources humaines

Il est en charge de:

- Statuer sur les demandes de participations financières formulées par les bénéficiaires potentiels.
- Ratifier le budget général du fonds.
- Proposer au Conseil d'État le montant de la contribution au fonds.
- Nommer l'organe de contrôle.
- S'assurer de l'affectation correcte des sommes allouées.
- Remettre, à la fin de chaque exercice, son rapport de gestion au Conseil d'État.
- Prendre des directives d'application.

Le Conseil de direction s'est réuni à 10 reprises durant l'année 2021.

3 L'ADMINISTRATION DU FONDS

L'administratrice du fonds est engagée par le Conseil de direction et lui est subordonnée. Elle est chargée de l'administration et de la promotion du fonds. Elle assure le lien avec les bénéficiaires potentiel-le-s, les conseille et les assiste en vue de la préparation de leurs requêtes. Par ailleurs, elle tient la comptabilité générale et élabore le rapport annuel de gestion du fonds.

4 L'ORGANE DE CONTRÔLE

Les comptes annuels sont soumis à un contrôle ordinaire. Le Conseil de direction a nommé la fiduciaire Vigilis SA.

5 LES RESSOURCES DU FONDS

RESSOURCES POUR L'ANNÉE 2021 : CHF 6'057'789

Les contributions sont perçues par les caisses de compensation pour allocations familiales actives dans le canton. Le FFPP collabore avec plus de 40 caisses.



LES EMPLOYEUR·EUSE·S DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Cotisation patronale
0.087% de la masse salariale



FONDS

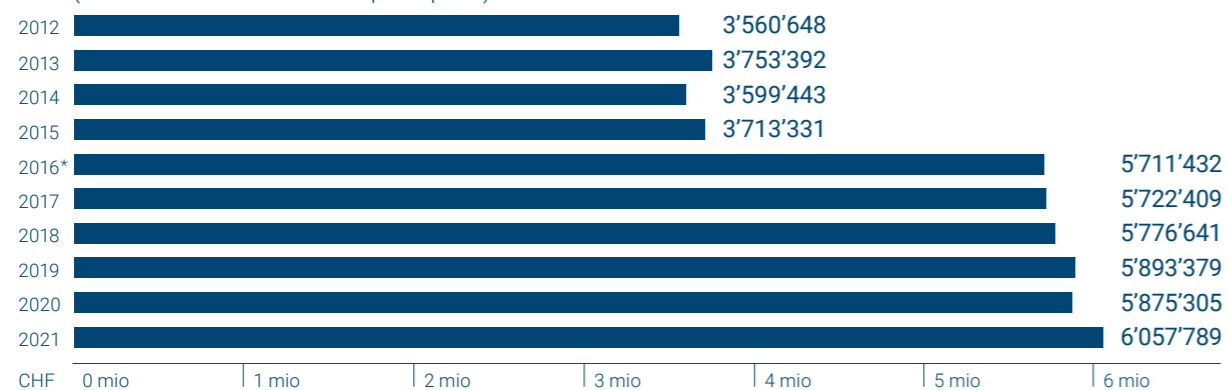


SOUTIEN POUR

- les entreprises formant des apprenti·e·s (formation duale)
- les associations professionnelles et paritaires
- les salarié·e·s du canton de Neuchâtel
- les centres d'apprentissage

ÉVOLUTION DES RESSOURCES DU FONDS

(déduction faite des frais de perception)



* Augmentation du taux de perception de 0.056 à 0.087% au 01.01.2016.



SOUS LA LOUPE

Prise de sang par un apprenti assistant en soins et santé communautaire en 2^{ème} année

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Travaux préparatoires pour la modification du subventionnement des CFC/AFP selon l'art. 32 OFPr et par des formations modulaires

Depuis la création du FFPP, des subventions sont accordées pour la certification professionnelle pour adultes; déjà sous le régime de l'art. 41 LFPr, ensuite conformément à l'art. 32 OFPr.

Durant l'année 2021, le canton a mis en place la nouvelle stratégie en matière de formation continue des adultes, dont le plan d'action comporte, entre autres, un chapitre lié aux procédures de qualification par l'art. 32 OFPr. Ce dispositif s'inscrit dans la loi sur la formation professionnelle (LFP) et prévoit des soutiens financiers cantonaux.

Le système de subventionnement du FFPP a, par conséquent, été refondu pour s'adapter au financement cantonal et le compléter.

En 2021, le FFPP accordait encore un subventionnement à chaque fin de période de formation (année scolaire ou civile, module). Celui-ci se montait au tiers des frais, avec un plafond à CHF 1'000.– par année, pour un nombre maximum d'années égal à celui correspondant à la même formation en mode dual.

Financement par le canton dès le 1^{er} janvier 2022

Bénéficiaires :

Les personnes en emploi, domiciliées dans le canton de Neuchâtel, et visant l'obtention d'un titre de formation professionnelle initiale (CFC ou AFP), selon l'art. 32 OFPr ou par une formation modulaire en horlogerie et en mécanique.

Personnes visant l'obtention d'un premier titre CFC ou AFP

Le canton prend en charge l'entier des coûts liés à la formation théorique. Le suivi d'une formation qui vise l'obtention d'un CFC pour la personne titulaire d'une AFP dans le même domaine, est traité comme première formation professionnelle.

Personnes ayant déjà un premier titre (CFC, AFP, académique du secondaire II ou titres jugés au moins équivalents par le SFPO)

Le canton finance la moitié des coûts liés à la formation théorique. Le solde, jusqu'à maximum CHF 4'000.–, reste à la charge du/de la candidat-e. Les formations pratiques (CIE ou autres), les émoluments, éventuels frais d'examens et de supports de cours, restent également à la charge du/de la candidat-e.

Financement par le FFPP dès le 1^{er} janvier 2022 ou l'année scolaire 2021-2022.

Bénéficiaires :

Les personnes salariées dans le canton de Neuchâtel, indépendamment de leur lieu de domicile.

Le FFPP peut, sur demande des candidat-e-s, accepter de subventionner le tiers des frais restant à leur charge après l'éventuel financement cantonal. Le subventionnement est cependant plafonné à CHF 5'000.– par CFC et CHF 2'000.– par AFP. Le FFPP intervient uniquement en fin de formation.

En 2021, les procédures de qualification par l'art. 32 OFPr ont permis à 63 personnes d'obtenir leur AFP/CFC. Un chiffre en légère diminution, probablement dû au fait que certain-e-s candidat-e-s ont reporté leurs procédures de qualification en raison des perturbations liées à la pandémie de Covid-19.

Portail d'entrée

L'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) est le portail d'entrée pour répondre aux questions et entreprendre les démarches pour une certification par l'art. 32 OFPr.

Conditions d'octroi

www.ne.ch/cpa
www.ffpp.ch/cpa

SITUATION COVID / PROGRESSION DU NOMBRE DE PLACES D'APPRENTISSAGE EN MODE DUAL

Les effets de la pandémie laissent à nouveau craindre une diminution des places d'apprentissage en mode dual, mais ça n'a heureusement pas été le cas. À la rentrée du mois d'août 2021, 1'705 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés. Ce sont 4'224 jeunes qui effectuent un apprentissage en mode dual durant l'année scolaire 2021-2022.

Ce nouveau record monte le taux de dualisation à 78.2%, par rapport au total de 5'400 contrats d'apprentissage dans le canton (mode dual et écoles à plein temps confondus). Le taux a augmenté de 10% par rapport à 2015. Il se rapproche de l'objectif d'un taux de dualisation de 85% fixé par la loi (correspondant à la moyenne nationale).

Les mesures incitatives prises par le canton et les différents partenaires de la formation ont porté leurs fruits. Parmi celles-ci, le contrat-formation, financé par les entreprises et entré en vigueur en 2020, a permis la redistribution, en 2021, de près de 20 millions de francs aux entreprises formatrices.

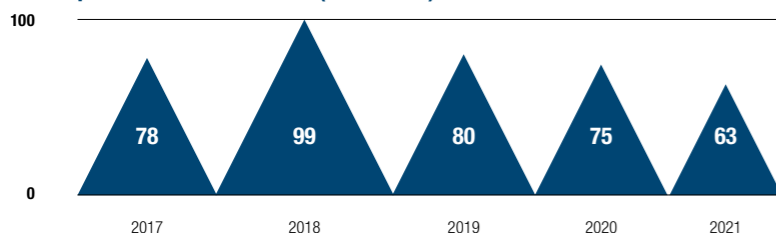
De plus, les entreprises neuchâteloises s'impliquent activement afin d'assurer la relève de la main-d'œuvre qualifiée. L'OFAP (Office des apprentissages) a délivré 642 attestations de formateur-trice-s en entreprise en 2020. À travers 5 jours de cours, les formateur-trice-s abordent diverses thématiques leur permettant de guider les apprenti-e-s et leur offrir un encadrement de qualité. En pleine crise du Covid-19, l'OFAP avait mis en place des sessions de cours en visioconférence. Ces dernières, répondant à une forte demande, ont été maintenues et font désormais partie de l'offre de base, avec les cours dispensés en présentiel.

MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL DE DIRECTION

Après avoir fonctionné durant cinq années avec les six mêmes membres, le Conseil de direction du fonds a vécu beaucoup de changements dès le mois de juin 2019. Ces trois dernières années, cinq membres ont quitté le Conseil de direction et ont été remplacé-e-s (trois représentant-e-s de l'État, une représentante des syndicats ainsi qu'un représentant des associations patronales).

Depuis 2002, date des plus anciens procès-verbaux archivés, au total 25 personnes ont siégé au sein du Conseil de direction; neuf femmes et seize hommes.

Nombre de personnes certifiées par la voie de l'article 32 (AFP et CFC)



Chiffres tirés du Recueil de la formation professionnelle initiale dans le canton de Neuchâtel.

7 METTRE EN VALEUR LES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Les prises de vues illustrant ce rapport ont été réalisées, dans le cadre de cours interentreprises, dans les locaux de l'OrTra Neuchâtel santé-social. L'importance de ces cours pratiques n'est plus à démontrer, particulièrement dans ce domaine où l'humain est au centre des préoccupations.

L'OrTra santé-social dispense des CIE pour :

Aide en soins et accompagnement

> AFP, 2 ans d'apprentissage

Les ASA participent à l'organisation d'activités quotidiennes permettant d'assurer le bien-être physique, psychique et social de personnes de tous âges. Ils/elles effectuent des soins de base (hygiène, alimentation) et des tâches d'entretien, tout en développant et favorisant les relations humaines.

Assistant·e en soins et santé communautaire

> CFC, 3 ans d'apprentissage

Les ASSC, sous la responsabilité du personnel infirmier, soignent et accompagnent des personnes de tous âges au quotidien ou durant une période de maladie; entre autres en milieu hospitalier et dans les homes. Ils/elles appliquent certains traitements et effectuent des actes médico-techniques.

Assistant·e socio-éducatif·ve

> CFC, 3 ans d'apprentissage

L'essentiel du travail des ASE est basé sur les relations humaines. Ils/elles sont en contact avec les personnes qu'ils/elles accompagnent dans toutes les activités de la vie quotidienne, ainsi qu'avec leurs proches. En fonction de l'établissement qui les emploie, ils/elles collaborent, au sein d'une équipe, avec du personnel socio-éducatif, soignant et administratif.

Compétences requises

L'apprentissage de ces métiers nécessite une bonne aptitude à travailler en équipe, un fort désir d'aider et de soigner les autres, de les écouter et les comprendre.

Autres AFP et CFC dans le domaine

Le secteur santé-social inclut de nombreux autres métiers allant de l'assistance à la personne à des métiers plus techniques. À découvrir par domaine professionnel sur www.orientation.ch.

Trois questions à Madame Sandrine Ambigapathy, directrice de l'OrTra Neuchâtel santé-social :

Quelles sont les possibilités de formation après une AFP ou un CFC ?

L'AFP n'est pas seulement une formation, mais aussi un tremplin pour effectuer un CFC; notamment pour des jeunes dont le rythme d'apprentissage est différent.

Le CFC permet soit d'intégrer le monde professionnel après la formation soit d'évoluer vers une formation ES. Une HES peut aussi être intégrée après l'obtention de la maturité professionnelle.

Les personnes ayant déjà de la pratique professionnelle peuvent s'engager sur la voie de brevets fédéraux.

Par ailleurs, l'offre de formation continue permet de se perfectionner tout au long de sa carrière, à plein temps ou en emploi.

Qu'en est-il de la formation continue au sein de l'OrTra ?

Au regard des besoins exprimés sur le terrain, l'OrTra a décidé de développer, dès 2023, un pôle de formation continue non certifiante pour des thématiques telles que l'interdisciplinarité, la mise à jour de compétences, les actes médico-techniques, etc.

Quels sont les défis du domaine santé-social ?

À l'horizon de 2030, les défis sont structurels et culturels. Le système de formation doit s'adapter afin d'éviter une pénurie de personnel formé.

Par ailleurs, l'objectif de maintenir un maximum de personnes âgées à domicile oblige à l'adaptation des formations.

De plus, la volonté de créer un réseau autour du patient nécessite également de développer l'interdisciplinarité entre les domaines de la santé et du social.

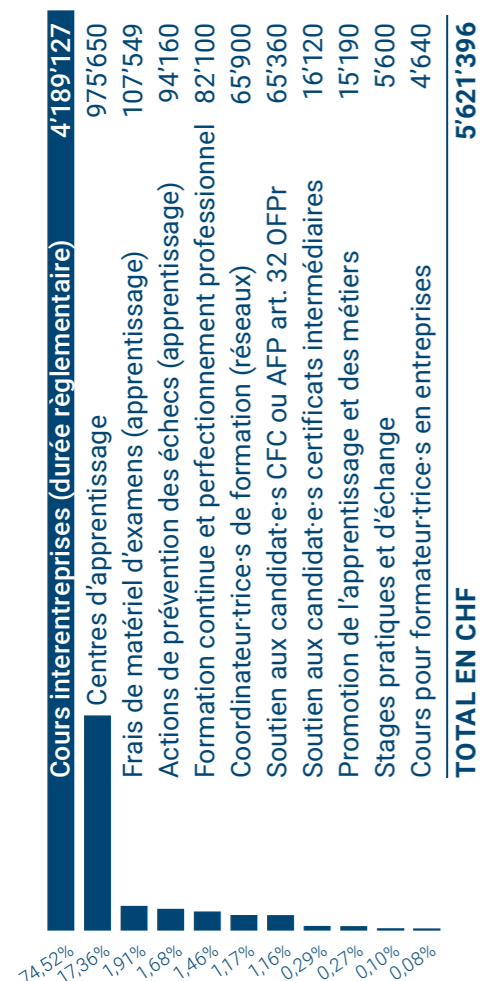
Compte tenu des conditions sanitaires que nous avons connues, il est important de maintenir l'engagement des entreprises à former. Pour cela l'OrTra a, plus que jamais, un rôle de soutien auprès des entreprises formatrices.



ACTIONS SUBVENTIONNÉES

Soin des plaies par une apprentie assistante en soins et santé communautaire en 2^{ème} année

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS



Plus de 5,6 millions
de subventions accordées en 2021

APPRENTISSAGE DUAL

9.1 Cours interentreprises organisés par les OrTra

Les cours interentreprises sont des cours obligatoires dont la durée est réglementée dans les ordonnances ainsi que dans les plans de formation élaborés par les différentes organisations du monde du travail et approuvés par le SEFRI.

Ces cours visent à l'acquisition d'un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle et les cours théoriques. En général, les associations professionnelles en assument l'organisation.

Financement des cours interentreprises

À part une aide cantonale, les frais de cours interentreprises sont à la charge des employeurs. Dans le canton de Neuchâtel, afin d'encourager la création et le maintien de places d'apprentissage, le FFPP vient compléter la subvention du canton de manière à couvrir l'intégralité des frais de cours, jusqu'au plafond des coûts moyens suisses.

Vidéo explicative et liste des coûts moyens suisses sur www.ffpp.ch

CHF 2'114'133.- de subventions

En année scolaire 2020-2021 :

3'830 apprenti-e-s ont suivi des cours interentreprises. Les entreprises formatrices du canton ont bénéficié de subventions du FFPP pour 32'390 jours de CIE, tous organisateurs confondus.



Ce type de subvention est demandé par **les prestataires de CIE**

9.2 Cours interentreprises organisés au centre de formation professionnelle neuchâtelois

Au même titre que pour les autres organisateurs de CIE, le FFPP verse au CPNE, la part non couverte par l'État des frais des cours interentreprises qu'il organise directement, avec un plafond aux coûts moyens suisses.

CHF 2'074'994.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **le centre de formation professionnelle neuchâtelois**

9.3 Frais de matériel d'exams (procédures de qualification)

Les frais d'acquisition du matériel utilisé lors des examens de fin d'apprentissage sont à la charge des entreprises formatrices neuchâteloises. Sur demande, le FFPP subventionne ces frais à raison de 100% du montant facturé par le SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation du canton de Neuchâtel).

CHF 107'549.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les entreprises formatrices ou les associations prof. qui regroupent les demandes de leurs membres**

1'565 apprenti-e-s neuchâtelois-e-s en formation duale ont obtenu un titre en 2021. Pourcentage de réussite : 90.5 %

9.4 Centres d'apprentissage

Au vu de la complexité de certains métiers techniques, un encadrement intensif des apprenti-e-s doit être effectué dans des centres d'apprentissage, particulièrement au début du cursus de formation. Le FFPP soutient le fonctionnement des centres d'apprentissage par la couverture de 50% des salaires des enseignants, 10% de frais de locaux ainsi que 30% des achats de matériel (hors investissements). Un plafond de CHF 4'000.- par apprenti-e et par année scolaire est appliqué.

5 centres d'apprentissage en 2021

- Association Réseau des Fleurons, Val-de-Travers
- Centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (CAAJ), La Chaux-de-Fonds
- Centre d'apprentissage Manufactures Cartier Horlogerie, Couvet
- Centre d'apprentissage Mikron SA Boudry
- Centre de formation Swatch Group, Fontainemelon

ont bénéficié de

CHF 975'650.- de subventions pour les 12 professions suivantes :

dessinateur-trice-constructeur-trice industrielle, dessinateur-trice en construction microtechnique, horloger-ère, horloger-ère de production, mécanicien-ne de production, micromécanicien-ne, opératrice en horlogerie, polymécanicien-ne, praticien-ne en mécanique, qualicien-ne en microtechnique, termineuse en habillage horloger, polisseuse



Ce type de subvention est demandé par **les centres d'apprentissage**

9.5 Coordinateur-trice-s de formation (réseaux d'entreprises)

Dans certaines branches, les apprenti-e-s ne peuvent pas acquérir l'ensemble des compétences exigées dans une seule entreprise. Une des solutions est de les faire évoluer au sein d'un réseau d'entreprises. Le FFPP accorde un soutien à la coordination du réseau.

CHF 65'900.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les réseaux d'entreprises**

9.6 Actions de prévention des échecs et soutien aux apprenti-e-s en difficultés

Afin de pallier une éventuelle insuffisance de formation, les associations professionnelles peuvent organiser des actions de soutien ou des jours de CIE en supplément de ceux qui sont inscrits dans le plan de formation et/ou l'ordonnance de la profession concernée. Ils ne sont pas obligatoires et leurs frais sont entièrement à la charge des organisateurs qui souvent les répercutent sur les employeurs.

Le FFPP subventionne ce type d'action à raison de 50% des frais, avec un plafond à CHF 100.- par jour/apprenti-e ou CHF 12.50 par heure/apprenti-e.

CHF 94'160.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

9.7 Promotion de l'apprentissage et des métiers

Le FFPP a aussi pour mission de soutenir les associations professionnelles dans leurs actions de promotion des métiers qui s'acquièrent par un apprentissage dual.

CHF 15'190.- de subventions

Le FFPP soutient entre autres Capa'Cité.



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

9.8 Stages pratiques et d'échange

Le FFPP soutient des associations professionnelles pour l'organisation de stages de groupes pour leurs apprenti-e-s.

CHF 5'600.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

9.9 Cours de base pour formateur-trice-s en entreprise

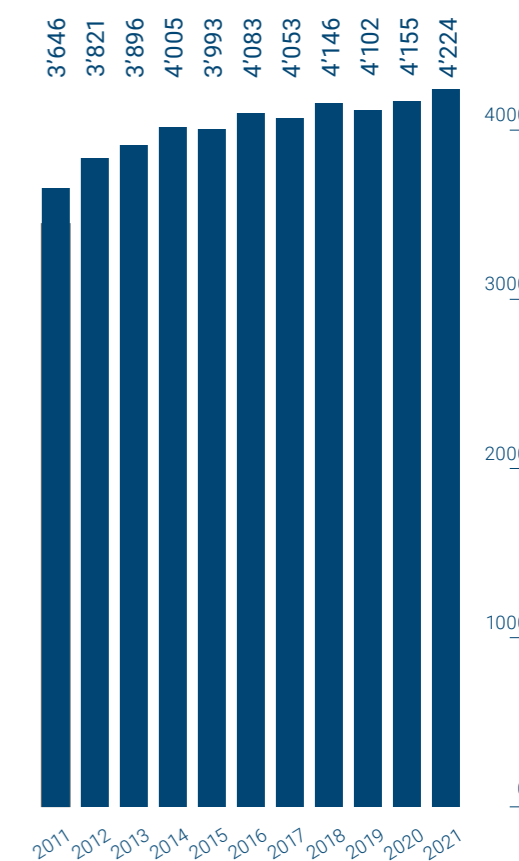
Ces cours, dont la précédente dénomination était « cours pour maître-esse d'apprentissage » permettent aux formateur-trice-s en entreprises d'acquérir les bases et outils nécessaires à la formation et au suivi d'un-e apprenti-e. Le FFPP les subventionne à raison du 25% des coûts.

CHF 4'640.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les prestataires de cours**

NOMBRE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE AFP ET CFC EN COURS DANS LE CANTON



Source: SFPO/OFAP

10 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET FORMATION DES ADULTES

10.1 Formation continue et perfectionnement professionnel

Cette appellation regroupe différents types de formations proposées par des associations à leurs membres. Le fonds entre en matière pour autant que les actions soient « innovatrices, de caractère général et touchant le maximum de bénéficiaires dans la profession ou le secteur concerné ».

CHF 82'100.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les associations professionnelles**

10.2 Participations financières pour des certificats intermédiaires sur la voie de brevets fédéraux

Le FFPP peut participer aux frais d'écologie, d'inscription et d'examen des personnes ayant réussi un certificat servant d'étape intermédiaire à l'obtention d'un brevet ou diplôme fédéral.

Ledit certificat doit sanctionner une fin de formation et avoir une valeur intrinsèque.

Le Conseil de direction est conscient de l'importance, pour l'économie, de bénéficier des compétences de ces diplômé-e-s « intermédiaires » qui n'ont pas toujours l'opportunité d'atteindre le niveau du brevet fédéral.

Les participations financières se montent au tiers des frais d'écologie, d'inscription et d'examen avec un plafond à CHF 2'000.-. Une liste des certificats subventionnés est tenue à jour par le Conseil de direction et publiée sur le site internet du fonds.

CHF 16'120.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat-e-s après obtention du certificat**

10.3 Soutien aux candidat-e-s préparant un CFC ou une AFP selon l'article 32 OFPr et par des formations modulaires

L'article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle permet aux adultes, ayant l'expérience nécessaire, d'obtenir un CFC ou une AFP sans apprentissage en :

- se présentant librement aux examens de fin d'apprentissage, après avoir éventuellement suivi des cours de préparation
- faisant valider ses acquis (VAE)

63 personnes ont obtenu en 2021 leur CFC ou AFP selon l'art. 32 OFPr

En 2021, le FFPP a soutenu les personnes salariées dans canton, préparant leur certification, à raison du tiers des frais d'écologie et d'examen avec un plafond à CHF 1'000.- par année scolaire.

Les modalités de subventionnement changent en 2022 pour s'adapter au financement cantonal mis en place dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de formation continue des adultes (cf. page 10).

CHF 65'350.- de subventions



Ce type de subvention est demandé par **les candidat-e-s en fin de formation (dès 2022)**



ÉLÉMENTS FINANCIERS

Réfection de pansement par une apprentie assistante en soins et santé communautaire en 2^{ème} année

11 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF	2021	2020
ACTIFS CIRCULANTS		
LIQUIDITÉS		
Comptes courants	1'197'975	4'204'153
Comptes épargne	910'911	910
Placements à terme	1'500'000	0
Compte courant fonds affecté RSN 414.111.2	387'950	298'279
	3'996'836	4'503'342
CRÉANCES		
Débiteurs divers	0	490
Avances de prestations	594'800	738'310
C/c État de Neuchâtel fonds affecté RSN 414.111.2	3'670'000	4'470'000
	4'264'800	5'208'800
ACTIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires divers	7'220	25'000
Transitoires contributions à recevoir	1'730'091	2'326'389
Transitoires fonds affecté RSN 414.111.2	58'440	25'464
	1'795'751	2'376'853
TOTAL DE L'ACTIF	10'057'387	12'088'995

ÉVOLUTION DES RÉSERVES DU FONDS

2012	296'874
2013	366'680
2014	68'658
-144'481 2015	
2016	627'817
2017	733'457
2018	882'437
2019	649'731
2020	1'114'336
2021	1'363'046

En milliers de CHF



PASSIF	2021	2020
CAPITAUX ÉTRANGERS		
CRÉANCIERS		
Créanciers divers	139'911	131'461
Créanciers actions de formation	506'585	475'320
Créanciers CIE	0	1'451'223
	646'496	2'058'004
PASSIFS DE RÉGULARISATION		
Transitoires divers	49'187	43'589
Transitoires frais de perception	21'209	20'438
Transitoires CIE - CPNE	916'650	895'472
Transitoires CIE - autres organisateurs	1'011'579	1'310'134
Transitoires frais matériel d'examen	15'000	55'000
Transitoires prévention échecs, soutien, jours CIE supplémentaires	16'340	42'600
Transitoires centres d'apprentissage	756'000	635'000
Transitoires formation continue, perfectionnement	7'600	0
Transitoires coordinateur-trice-s de formation	81'700	74'680
Transitoires promotion de la formation professionnelle	10'190	0
Transitoires fonds affecté RSN 414.111.2	482'764	531'884
	3'368'219	3'608'797
PROVISIONS		
Provision pour pertes sur contributions	180'000	180'000
Provision pour fluctuations de la masse salariale	376'000	376'000
Provision pour fluctuations CIE	490'000	490'000
	1'046'000	1'046'000
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Fonds de réserve générale au 01.01	1'114'336	649'731
Résultat de l'exercice	248'710	464'605
	1'363'046	1'114'336
CAPITAL DU FONDS AFFECTÉ RSN 414.111.2		
Fonds affecté RSN 414.111.2 au 01.01	4'261'858	4'890'720
Utilisation fonds affecté RSN 414.111.2	-628'232	-628'862
	3'633'626	4'261'858
TOTAL DU PASSIF	10'057'387	12'088'995

12 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET BUDGET 2022

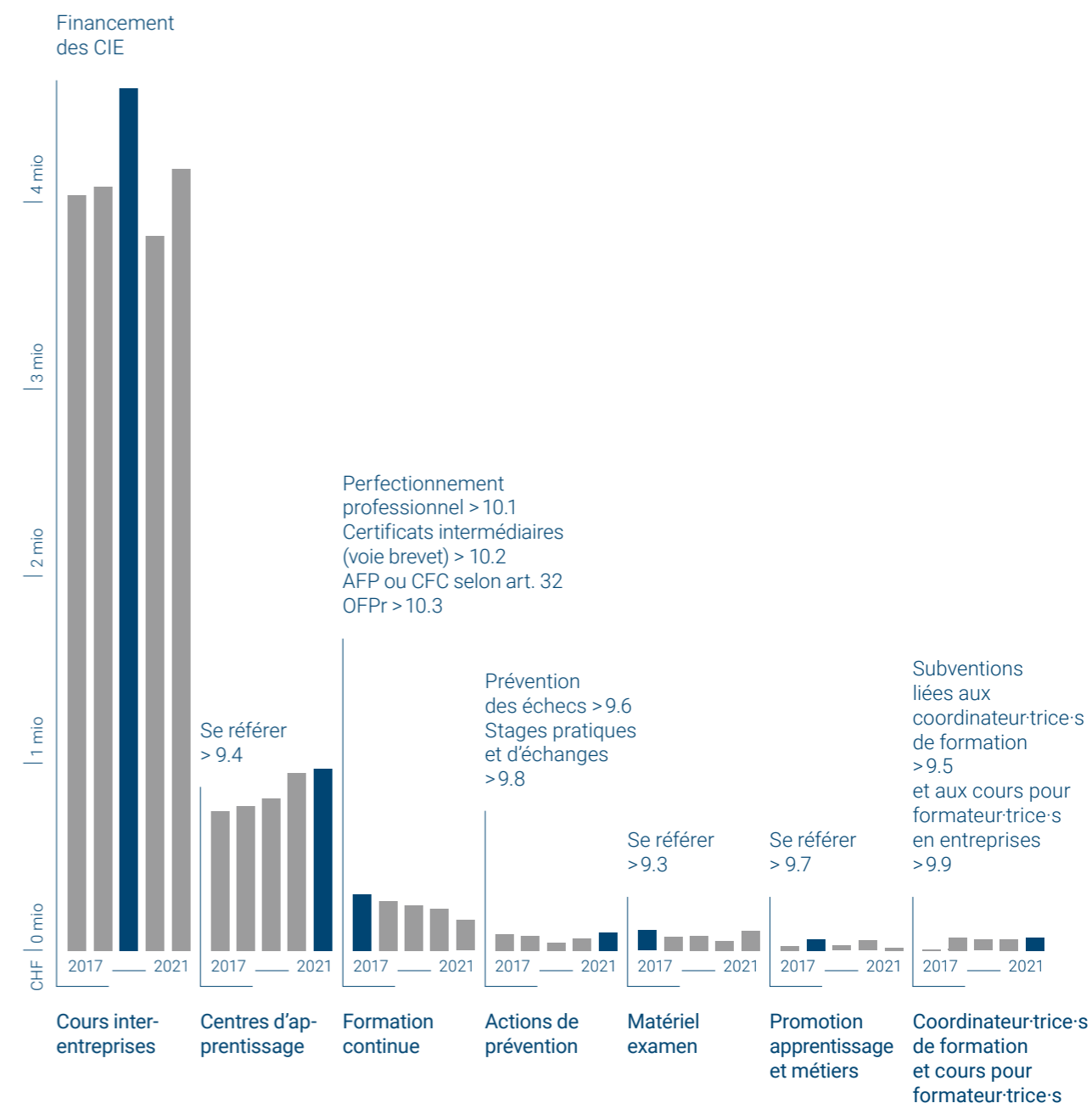
CHARGES	BUDGET 2022	COMPTES 2021	BUDGET 2021	COMPTES 2020
PRESTATIONS				
SUBVENTIONS POUR COURS INTERENTREPRISES				
Cours interentreprises - CPNE	2'223'100	2'074'994	2'172'800	1'617'695
Cours interentreprises - autres organisateurs	2'123'400	2'114'133	1'882'200	2'211'658
	4'346'500	4'189'127	4'055'000	3'829'353
SUBVENTIONS POUR APPRENTISSAGES				
Prévention échecs, soutien, jours CIE suppl.	70'000	94'160	70'000	61'860
Stages pratiques et d'échange	5'000	5'600	5'000	5'270
Frais de matériel d'examen	80'000	107'549	80'000	53'497
Coordinateur-trice-s de formation (réseaux)	90'600	65'900	85'200	58'880
Centres d'apprentissage	1'058'400	975'650	1'027'300	951'000
Cours pour formateur-trice-s en entreprises	8'000	4'640	8'000	2'690
	1'312'000	1'253'499	1'275'500	1'133'197
SUBVENTIONS POUR FORMATION CONTINUE				
Formation continue, perfectionnement	120'000	82'100	120'000	120'759
Soutien aux candidat-e-s art. 32 OFPr	50'000	65'360	100'000	84'585
Soutien aux candidat-e-s examens professionnels fédéraux	0	0	0	1'000
Soutien aux candidat-e-s certificats intermédiaires	20'000	16'120	20'000	19'905
	190'000	163'580	240'000	226'249
SUBVENTIONS POUR PROMOTION DE LA FORMATION				
Promotion de la formation professionnelle	40'000	15'190	55'000	54'530
	40'000	15'190	55'000	54'530
TOTAL DES PRESTATIONS	5'888'500	5'621'396	5'625'500	5'243'329

CHARGES	BUDGET 2022	COMPTES 2021	BUDGET 2021	COMPTES 2020
CHARGES DE STRUCTURE				
CHARGES DE PERSONNEL				
Conseil de direction, jetons présence	10'000	8'934	10'000	9'687
Traitements du personnel	113'200	111'780	111'800	106'179
Charges sociales	26'100	26'059	25'800	25'282
Autres charges de personnel	2'000	0	2'000	0
	151'300	146'773	149'600	141'148
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de locaux	7'500	6'569	7'500	6'605
ERR machines, mobilier, équipements	200	0	200	0
Frais administratifs	6'200	3'598	6'200	4'060
Frais informatiques	5'800	6'395	5'800	5'326
Assurances	600	690	600	589
Honoraires fiduciaire	10'000	10'043	10'000	8'689
Honoraires consultants externes	30'000	6'270	20'000	0
Frais communication, publicité, site internet	8'000	3'745	8'000	3'583
Frais de représentation, déplacements	3'300	1'931	3'300	1'123
	71'600	39'241	61'600	29'975
CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts et frais bancaires	10'000	1'669	10'000	133
	10'000	1'669	10'000	133
TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE	232'900	187'683	221'200	171'256
TOTAL DES CHARGES	6'121'400	5'809'079	5'846'700	5'414'585

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET BUDGET 2022

REVENUS	BUDGET 2022	COMPTES 2021	BUDGET 2021	COMPTES 2020
RESSOURCES				
CONTRIBUTIONS				
Contributions au fonds	5'857'710	6'180'317	5'857'710	5'992'460
	5'857'710	6'180'317	5'857'710	5'992'460
CHARGES DE PERCEPTION				
Frais de perception	-114'500	-120'754	-114'500	-117'155
Frais de poursuite	-1'000	-1'774	-1'000	0
	-115'500	-122'528	-115'500	-117'155
TOTAL DES RESSOURCES	5'742'210	6'057'789	5'742'210	5'875'305
AUTRES REVENUS				
REVENUS FINANCIERS				
Intérêts sur comptes courants et placements	0	0	0	878
	0	0	0	878
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE				
Résultat extraordinaire	0	0	0	3'007
	0	0	0	3'007
TOTAL AUTRES REVENUS	0	0	0	3'885
TOTAL DES REVENUS	5'742'210	6'057'789	5'742'210	5'879'190
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-379'190	248'710	-104'490	464'605

RÉPARTITION DU SOUTIEN À LA FORMATION DE 2017 À 2021



TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

2015	3'820'480
2016	4'308'487
2017	5'332'955
2018	5'416'840
2019	5'886'673
2020	5'243'329
2021	5'621'396

CHF | 0 mio | 1 mio | 2 mio | 3 mio | 4 mio | 5 mio | 6 mio

13 ANNEXE AUX COMPTES 2021

Selon art. 959c C.O.

13.1 Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément au droit comptable suisse.

Le fonds découlant de l'arrêté d'exécution du décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques du 13 avril 2016 (RSN 414.111.3) est géré selon mandat reçu de l'État de Neuchâtel par le FFPP.

Conformément à l'arrêté d'exécution du décret, les sommes reçues et versées en application du décret doivent être comptabilisées par le FFPP de manière séparée. Par conséquent, le FFPP tient une comptabilité distincte spécifiquement pour le décret. Les comptes de bilan du décret sont présentés distinctement dans les comptes annuels, tandis que, conformément au principe de clarté, le compte de résultat du décret est présenté sous chiffre 13.2.

13.2 Commentaires aux comptes annuels

Fonds affecté

Le solde au 31 décembre 2021 au bilan du fonds affecté représente le montant des prestations que le fonds peut octroyer jusqu'en 2025 (CHF 6'500'000.- diminué des prestations 2016 à 2021).

Compte de résultat du décret (RSN 414.111.2)

CHARGES	2021	2020
PRESTATIONS		
Fonctionnement centres d'apprentissage	500'670	493'170
Investissements centres d'apprentissage	32'965	110'186
Démarchage dualisation métiers techniques	94'523	25'464
TOTAL DES PRESTATIONS	628'158	628'820
CHARGES DE STRUCTURE		
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et frais bancaires	74	42
TOTAL DES CHARGES DE STRUCTURE	74	42
TOTAL DES CHARGES	628'232	628'862

REVENUS	2021	2020
RESSOURCES		
FONDS AFFECTÉ		
Utilisation fonds affecté de l'État	628'232	628'862
TOTAL DES RESSOURCES	628'232	628'862
TOTAL DES REVENUS	628'232	628'862

14 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultat	248'710	464'605
+/- Eléments non monétaires	0	490'000
- Augmentation / + Diminution des créances	144'000	45'803
- Augmentation / + Diminution des actifs de régularisation	614'078	174'679
+ Augmentation / - Diminution des créanciers	-1'411'507	1'231'435
+ Augmentation / - Diminution des passifs de régularisation	-191'458	-648'807
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION (FTE)	-596'177	1'757'715
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
- Augmentation / + Diminution des investissements	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT (FTI)	0	0
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation / - Diminution des engagements financiers	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT (FTF)	0	0
VARIATION DES LIQUIDITÉS (FTE + FTI + FTF)	-596'177	1'757'715
Liquidités et placements à court terme au 01.01	4'205'063	2'447'348
Liquidités et placements à court terme au 31.12	3'608'886	4'205'063
VARIATION DES LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME SELON LE BILAN	-596'177	1'757'715

Ce tableau des flux de trésorerie ne prend pas en considération les comptes du fonds affecté RSN 414.111.2 présentés au bilan.



polygone.ch

Fonds pour la
Formation et le
Perfectionnement
Professionnels
Longues-Raies 11
CH-2013 Colombier
T 032 886 42 98
ffpp@ne.ch
www.ffpp.ch